
Association des Avocats de Propriété Industrielle

Nouveau bureau

L'Association des Avocats de Propriété Industrielle (AAPI) a procédé, le 24 mars 1998, au renouvellement de son Bureau qui se trouve désormais constitué comme suit :

Président : Me Pierre VÉRON
Vices-Présidents : Mes Jacques ARMENGAUD et Pierre LENOIR
Secrétaire : Me Michel-Paul ESCANDE
Trésorier : Me Olivier de la MYRE MORY

Les autres membres du Bureau sont Mes Geoffroy GAULTIER, Olivier MENDRAS, Fabienne FAJGENBAUM et Martine KARSENTY-RICARD.

L'Assemblée Générale a remercié pour leur action et désigné comme Membres d'Honneur le Président sortant, Me Geoffroy GAULTIER et les Vices-Présidents sortants, Mes Philippe COMBEAU et Robert COLLIN.

Présentation et travaux passés

Fondée en 1993, l'Association des Avocats de Propriété Industrielle (AAPI), qui compte environ 50 membres, a pour objet de resserrer les liens entre les avocats confirmés dans la pratique judiciaire du Droit de la Propriété Industrielle, de favoriser entre eux l'échange d'informations, d'étudier, de proposer et de promouvoir toutes mesures relatives à l'exercice de leurs spécialités.

Les travaux de l'AAPI ont porté, à ce jour, sur les questions suivantes :

- le principe du contradictoire dans les procédures en matière de propriété industrielle,
- les rapports entre la profession d'avocat et les autres professions de la propriété industrielle en Europe,
- les pouvoirs du Juge en matière de preuve après les ADPIC,
- les injonctions transfrontalières,
- la langue de publication des brevets d'invention.

Projets

L'AAPI envisage de travailler, en 1998, sur les projets de réforme des systèmes internationaux de brevets (brevet communautaire et brevet européen) et sur le rapport LOMBARD "*Le brevet pour l'innovation*".

Elle participera notamment, avec l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, à l'organisation, fin 1998, d'un colloque sur le contentieux de la propriété industrielle.